

# Fiscoline

Moins d'impôts? Oui, en finançant vos versements anticipés d'impôts!

Le versement anticipé de vos impôts peut vous rapporter un bel avantage financier. Mais cela peut représenter un montant important à payer en une seule fois. Heureusement, grâce à notre crédit Fiscoline, vous pouvez facilement financer vos impôts anticipés sans mettre à mal votre trésorerie: Belfius règle directement au fisc l'entièreté du montant estimé de vos impôts, et vous remboursez votre crédit tous les mois, en toute sérénité.

## FISCOLINE EST IDÉAL POUR VOUS SI...

- > vous souhaitez éviter des impôts plus élevés et bénéficier d'un allègement fiscal, en payant vos impôts à l'avance
- > vous préférez étaler vos charges fiscales sur plusieurs mois



## VOS AVANTAGES

### Plus de liquidités

- > Vous étalez le versement anticipé de vos impôts sur plusieurs mois.

### Plus de flexibilité

- > Vous avez le choix entre 2 formules de remboursement et vous déterminez vous-même quand vous commencez à rembourser (voir tableau page 2).

### Plus de confort

- > Vous n'avez plus à vous préoccuper de vos versements anticipés. Belfius s'en charge pour vous.

### Moins d'impôts

- > Grâce à votre versement anticipé, vous bénéficiez d'une réduction d'impôts et évitez une majoration ultérieure. Combien? Cela dépend du montant et de la date de votre versement anticipé.

## EN RÉSUMÉ



### Pour qui?

Les entreprises.



### Le montant du crédit

Minimum 1.250 euros.



### Le type de crédit

Un crédit à durée déterminée.



### L'objectif

Financer le versement anticipé de vos impôts.



### La durée

1 an, avec 3 à 12 remboursements mensuels, selon la formule de remboursement choisie.



### Les intérêts

Le taux d'intérêt est établi pour toute la durée du crédit.



### Les frais

- > Frais unique de maximum 100€
- > Vous ne payez aucune commission de réservation (indemnité pour réserver du capital).



## La fiscalité

Vous pouvez, en principe, déduire les intérêts et les frais du crédit en tant que frais professionnels.



## Le remboursement anticipé

Vous pouvez rembourser anticipativement votre crédit. Dans ce cas, vous payez une indemnité de rupture d'un montant équivalent à 6 mois d'intérêts. Ces intérêts sont calculés sur la base du montant remboursé anticipativement si le montant du crédit ne dépasse pas 2 millions d'euros.

Si le montant du crédit dépasse 2 millions d'euros, alors l'indemnité est équivalente à la perte financière réelle de la banque.

## QUELLE FORMULE DE REMBOURSEMENT PRÉFÉREZ-VOUS?

	Formules de crédit pour versement anticipé d'impôts le 10/4 - 10/7 - 10/10 - 20/12	Formules de crédit pour versement anticipé d'impôts le 10/4																				
<b>Formule</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; vous commencez à rembourser votre crédit à partir du 10<sup>e</sup> jour du mois suivant le versement de Belfius au fisc. Sauf pour le mois de décembre: votre remboursement commence alors le 20 janvier</li> <li>&gt; valable également si votre exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile (exercice comptable interrompu)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; vous commencez à rembourser votre crédit avant que Belfius effectue le paiement au fisc, ou à ce moment-là</li> <li>&gt; pas possible si votre exercice comptable ne coïncide pas avec l'année civile (exercice comptable interrompu)</li> </ul>																				
<b>Paiement au fisc par Belfius et 1<sup>re</sup> échéance de votre amortissement mensuel</b>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Paiement au fisc</th> <th>1<sup>re</sup> échéance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10/4</td> <td>10/5</td> </tr> <tr> <td>10/7</td> <td>10/8</td> </tr> <tr> <td>10/10</td> <td>10/11</td> </tr> <tr> <td>20/12</td> <td>20/1</td> </tr> </tbody> </table>	Paiement au fisc	1 <sup>re</sup> échéance	10/4	10/5	10/7	10/8	10/10	10/11	20/12	20/1	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Paiement au fisc</th> <th>1<sup>re</sup> échéance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>10/4</td> <td>10/1</td> </tr> <tr> <td></td> <td>10/2</td> </tr> <tr> <td></td> <td>10/3</td> </tr> <tr> <td></td> <td>10/4</td> </tr> </tbody> </table>	Paiement au fisc	1 <sup>re</sup> échéance	10/4	10/1		10/2		10/3		10/4
Paiement au fisc	1 <sup>re</sup> échéance																					
10/4	10/5																					
10/7	10/8																					
10/10	10/11																					
20/12	20/1																					
Paiement au fisc	1 <sup>re</sup> échéance																					
10/4	10/1																					
	10/2																					
	10/3																					
	10/4																					
<b>Remboursement</b>	mensualité constante (capital + intérêts)	mensualité constante (capital + intérêts)																				
<b>Durée</b>	> min. 3 à max. 12 remboursements annuels	> min. 5 à max. 12 remboursements annuels																				

### VOUS SOUHAITEZ

- plus d'infos sur les outils mis à disposition des entreprises pour un meilleur accès au financement et sur les possibilités d'obtenir des sûretés gouvernementales? Consultez [financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques](http://financementdesentreprises.be/fr/accompagnement-soutien-et-garanties-publiques)
- plus d'infos sur les principales sûretés qui peuvent vous être demandées et leur impact sur votre demande de crédit? Consultez [financementdesentreprises.be/fr/chercher-un-credit/suretes](http://financementdesentreprises.be/fr/chercher-un-credit/suretes)

Intermédiaire compétent pour les services bancaires et d'assurances et la distribution d'instruments financiers: Ombudsfm, North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, boîte 2, 1000 Bruxelles - [ombudsfm.be](http://ombudsfm.be)



### VOUS AVEZ DES QUESTIONS?

Consultez [belfius.be](http://belfius.be) ou contactez votre Corporate Banker. Il/elle se fera un plaisir de vous aider.

